

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Forest, il est ordonné,—Que le nom de M. Sulatycky soit substitué à celui de M. LeBlanc (Rimouski) sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Forest, il est ordonné,—Que les noms de MM. Borrie, Turner (London-Est) et Smith (Saint-Jean) soient substitués à ceux de MM. Smith (Northumberland-Miramichi), LeBlanc (Rimouski) et St. Pierre sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Forest, il est ordonné,—Que le nom de M. Durante soit substitué à celui de M. LeBlanc (Rimouski) sur la liste des membres du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Forest, il est ordonné,—Que le nom de M. Lessard (Lac-Saint-Jean) soit substitué à celui de M. St. Pierre sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

(A six heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article numéro 14 est appelé et est réservé et conserve son rang au *Feuilleton*.

L'article n° 16 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

M. Schumacher, appuyé par M. Ritchie, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un programme de vulgarisation concernant le Parlement du Canada à l'intention de la jeunesse, pour a) susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre Constitution; b) amener les jeunes Canadiens à croire à la supériorité de la raison, dans les discussions publiques, sur le silence imposé par la loi; c) organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action.—(Avis de motion n° 17)

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.